

10.07.2002 - 17:21 Uhr

Non au financement des aires d'attente pour poids lourds via le produit de la RPLP

Altdorf (ots) -

Dans une lettre adressée au conseiller fédéral Moritz Leuenberger, l'Initiative des Alpes se déclare opposée à l'idée de puiser dans le produit de la RPLP pour financer la réalisation d'une aire d'attente pour poids lourds sur le terrain industriel Monteforno. Ces places de parc sont inutiles. Qui plus est, leur financement par le produit de la RPLP serait contraire à la vérité des coûts et s'avérerait contre-productif.

L'article constitutionnel sur la protection des Alpes et la loi sur le transfert du trafic prescrivent tout à fait clairement la réduction du trafic routier de marchandises traversant les Alpes. Des maxi-places de parc pour camions, tout comme la réalisation d'une installation douanière à l'intérieur du territoire suisse, sont superflues si l'on applique rigoureusement et rapidement la loi sur le transfert du trafic. Les capacités actuelles de dédouanement aux postes frontières sont suffisantes. Il faut, au contraire, diminuer fortement le besoin en aires d'attente par un dosage du trafic à la source au moyen d'une bourse des droits de transit alpin.

La loi concernant la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) stipule que cette redevance "doit assurer la couverture à long terme des coûts d'infrastructure et des coûts occasionnés à la collectivité par ce trafic, dans la mesure où celui-ci ne compense pas ces coûts par d'autres prestations ou redevances". Puiser dans le produit de la RPLP pour financer des aires d'attente pour camions serait contraire au principe de la vérité des coûts. Ce principe commande en effet l'autofinancement de ces parkings à poids lourds, le cas échéant par des taxes de stationnement, comme c'est d'ailleurs le cas partout pour les voitures particulières.

La loi dispose en outre que la RPLP doit contribuer à "améliorer les conditions-cadre du chemin de fer sur le marché des transports" et à "acheminer davantage de marchandises par le rail". En délestant la douane de Chiasso, le projet d'aire d'attente Monteforno générerait au contraire un surcroît de trafic routier. De plus, un tel prélèvement dans le produit de la RPLP diminuerait d'autant les fonds disponibles pour la réalisation effective du transfert modal, qu'il s'agisse du financement des transports publics ou de l'amélioration du contrôle des poids lourds.

Contact :
Alf Arnold
tél. +41/41-870-97-85